

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES PAYS DE RHONE ET OUYEZE**

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

DEPARTEMENT
DE VAUCLUSE

SEANCE DU 08 JUILLET 2010

ARRONDISSEMENT
D'AVIGNON

N° 105/2010

L'an deux mil dix, le huit juillet à dix huit heures, le Conseil de Communauté s'est réuni à JONQUIERES, au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de M. Alain MILON.

PRESENTS : M. Joël SERAFINI, M. Jean-Pierre GRANGET, M. Philippe HECKEL, Mme Magdeleine LEGER, Bédarrides – M. Serge FIDELE, Mme Marie-Christine REYNAUD, M. Jean AZEMA représentant M. Oswald LEBouc, Caderousse – M. Jean-Pierre BOISSON, M. Paul JEUNE, M. Frédéric NICOLET, Châteauneuf du Pape – M. Alain ROCHEBONNE, M. Serge MOURGUES représentant Mme Andrée MILHAUD, M. Jean-Pierre FENOUIL, Mme Nathalie REYNAUD, Courthézon – M. Louis BISCARRAT, M. Jean-Claude AILLOT, M. André PEREZ – Mme Claudine MAFFRE représentant Mme Annie CHRETIEN, Jonquières – M. Thierry LAGNEAU, Mme Sylviane FERRARO, M. Serge SOLER, Mme Nathalie NAUDIN représentant M. Gérard GERENT, Mme Emmanuelle ROCA représentant M. Pascal DUPUY, M. Jean-François LAPORTE, Sorgues

EXCUSES NON REPRESENTES : M. Stéphane GARCIA, M. Jacques GRAU, Sorgues

Secrétaire de Séance : M. Louis BISCARRAT



PROGRAMME D'EMPRUNT 2010 – REALISATION D'UN EMPRUNT DE 1,5 MILLION D'EUROS AVEC LA CAISSE D'EPARGNE – Rapporteur : M. Thierry LAGNEAU

La CCPRO réalise et préfinance pour ses 6 Communes un important programme de travaux de voirie et de lutte contre les inondations prévu au budget 2009 et reporté en RAR en 2010. D'autre part de nouveaux travaux seront réalisés sur l'année 2010.

Compte tenu du point financier et du décalage entre les travaux réalisés et engagés, et les recettes (subventions, FCTVA), il est nécessaire de réaliser un emprunt pour un montant de 1 500 000 €.

Cette demande a été faite auprès de 4 organismes bancaires (Crédit Agricole, Dexia, Caisse d'Epargne, Société Générale).

Il convient que le Conseil délibère pour autoriser le Président à signer le contrat à intervenir.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

Où cet exposé,

Après en avoir délibéré,

Décide de réaliser un emprunt auprès de la CAISSE D'EPARGNE

Crédit à moyen terme : (travaux de voirie) :

Montant : 1 500 000 €

Durée totale : 15 ans

Offre bancaire :

Phase d'amortissement :

- Durée : 15 ans
- Taux fixe garanti : 3.19%
- Périodicité des échéances : trimestrielle
- Mode d'amortissement : amortissement progressif
- Frais de dossier : Néant

Préteur : CAISSE D'EPARGNE PROVENCE ALPES CORSE

Adresse du siège : Place Estrangin Pastré 13006 MARSEILLE.

Autorise le Président à signer le contrat à intervenir entre la CCPRO et la CAISSE D'EPARGNE et l'habilite à procéder ultérieurement aux diverses opérations prévues dans le contrat.

Adopté à l'unanimité.

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait à Bédarrides, le 23 juillet 2010

Pour Extrait Conforme,
Le Président,
Alain MILON